

CH_VB 06-3032 2595 vom 6. Mai 2008

Bundesverwaltung, 2008-05-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_06-3032_2595_

FR: CH_VB 06-3032 2595 du 6 mai 2008

IT: CH_VB 06-3032 2595 del 6 maggio 2008

Erwägungen

E. 14

FF 2008 639 895

2641 Annexes A Rapport sur la coopération technique et l'aide financière

en faveur des pays en développement 2003 à 2007 A 1 Les résultats obtenus A 1.1

Réduction de la pauvreté L'Objectif du Millénaire 1 (OMD 1) consiste à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre des personnes vivant dans la pauvreté absolue et souffrant de la faim. Il est vrai que l'Asie et l'Afrique du Nord sont en passe de l'atteindre et que la situation s'améliore en Amérique latine; en Afrique noire par contre, région du monde où les taux de pauvreté sont les plus élevés, les progrès de certains pays sont hélas modérés par les détériorations enregistrées dans d'autres. La réduction de la pauvreté constitue l'objectif principal de la coopération au développement, tant bilatérale que multilatérale, de la Suisse. Dans tous les pays partenaires, la DDC a soutenu ces cinq dernières années des programmes destinés à promouvoir la croissance économique, à assurer une répartition plus équitable des richesses (bonne gouvernance, participation et autonomisation (empowerment) et à ménager un plus large accès aux moyens de production, aux ressources, à l'information et aux technologies, ainsi qu'aux institutions et aux instances décisionnaires. Etant donné que 70 % des personnes souffrant de la faim vivent de l'agriculture, l'aide aux petits paysans et aux bergers, de même que la promotion de sources de revenus dans les zones rurales, constituent l'une des priorités de la DDC. A ce titre, celle-ci soutient aussi la recherche agricole nationale et internationale, les mesures destinées à développer les marchés et les associations paysannes. Principal progrès accompli ces cinq dernières années dans les efforts entrepris au niveau international pour réduire la pauvreté, la définition de normes pour régir l'efficacité de l'aide au développement a abouti en 2005 à la Déclaration de Paris, signée par 90 pays et organisations. La DDC a contribué de façon décisive au lancement et à l'élaboration des standards servant à harmoniser les pratiques des donateurs et à aligner leurs activités sur les priorités des pays bénéficiaires. Exemples de résultats obtenus grâce aux programmes opérationnels de la DDC ces cinq dernières années: Sécurité alimentaire en Afrique: Le haricot est un aliment consommé avant tout par les pauvres et produit en majeure partie par les femmes. L'Alliance panafricaine pour la recherche sur le haricot (PABRA) a pour but d'optimiser les récoltes de haricots afin d'améliorer la situation des catégories défavorisées, tant dans les régions rurales qu'en zones urbaines. Il permettra en effet à au moins 10 millions d'habitants des régions rurales d'un minimum de douze pays d'accéder à des technologies existantes ou nouvelles. De plus, nombreux seront les habitants pauvres des villes et des campagnes à bénéficier d'un meilleur approvisionnement de cette denrée alimentaire peu coûteuse et riche en protéines. De nouvelles variétés attrayantes permettront aux petits producteurs d'accroître leurs revenus, tandis que des variétés plus riches en zinc et en fer contribueront à améliorer la

santé des femmes et des enfants. Développement agricole en Amérique centrale: Ces dernières années, la DDC a mené en Amérique centrale plusieurs programmes de soutien aux petits paysans,

2642 programmes qui ont bénéficié du concours de centres internationaux renommés de recherche agricole. Ces efforts communs ont permis de mettre au point 250 nouvelles variétés végétales (d'espèces qui servent d'aliment de base, comme le maïs, les haricots et les pommes de terre) et de les mettre en culture sur plusieurs milliers d'hectares exploités par des familles de petits paysans. De plus, quelque 400 000 silos de métal ont été installés dans les petites exploitations, contribuant à assurer le stockage des récoltes. Environ 1500 artisans ont en outre appris à fabriquer des silos et pourront désormais approvisionner eux-mêmes le marché. Enfin, près de 100 000 petites exploitations ont introduit des mesures de protection des sols. Une analyse coûts-bénéfices portant sur les activités menées ces quinze dernières années a montré que chaque franc investi par la DDC a permis de générer au moins quatre francs pour les petits paysans d'Amérique centrale. La DDC appuie actuellement l'intégration de ces programmes dans la politique agricole nationale du Nicaragua et du Honduras, afin d'assurer une exploitation à long terme des capacités créées.

Accès à la microfinance en Inde: Depuis 1978, la DDC collabore avec la Banque Nationale pour l'Agriculture et le Développement Rural (NABARD). Des instruments très souples associés à des stratégies sur le long terme ont permis d'améliorer sensiblement les structures bancaires du pays. Voici les progrès obtenus: a) Environ 40 millions de pauvres dans le pays ont désormais accès à des services d'épargne et de crédit, grâce à ce qui est devenu le plus grand programme de microfinancement au monde. b) De simple banque agricole, la NABARD est devenue la principale banque de développement en Inde et dessert également la micro-industrie.

Accès aux voies de communication au Népal: Ces quarante dernières années, la Suisse a soutenu la construction de plus de 2300 ponts suspendus dans ce pays. Ils totalisent ensemble plus de 180 km, soit le double de la longueur totale des ponts ferroviaires suisses. Jour après jour, ces ponts permettent aux Népalais de traverser des fleuves en toute sécurité pour se rendre au marché, à l'école ou au dispensaire, ce qu'ils ne pouvaient faire auparavant qu'au prix de plusieurs heures de marche. Grâce à ces voies d'accès plus directes, les paysans et les paysannes peuvent cultiver de nouveaux produits et en tirer un meilleur prix sur les marchés. La construction des ponts, une tâche à forte intensité de main-d'œuvre, est essentiellement assurée par des travailleurs locaux et génère ainsi des revenus dans les régions reculées. La coopération suisse au développement veillant aussi à renforcer ses partenaires, tant publics que privés, 34 centres assurent aujourd'hui l'enseignement et la diffusion des techniques de construction de ponts suspendus. Forte d'une longue expérience du domaine, la Suisse a aussi contribué à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie nationale de construction de ponts suspendus au Népal. Grâce au concours de la population et à la totale transparence du programme à l'égard des autorités, la construction des ponts s'est poursuivie même pendant la guerre civile.

2643 A 1.2 Amélioration de la formation L'OMD 2 consiste à donner d'ici 2015 à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Si les taux de scolarisation augmentent dans toutes les régions du monde, l'Afrique noire et certaines régions d'Asie restent à la traîne. Et la majorité des enfants non scolarisés sont encore et toujours des filles. La DDC soutient des programmes de formation en Bolivie, en Equateur, au Pérou, en Amérique centrale, au Bénin, au Burkina

Faso, au Mali, au Tchad, au Bangladesh, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, au Laos, en Mongolie, au Népal et au Vietnam. Les programmes bilatéraux sont axés sur la formation professionnelle, la scolarité primaire et l'alphabétisation des adultes, et visent en particulier à améliorer la qualité des formations proposées: divers programmes novateurs ont pour objet d'accroître la pertinence économique, sociale et culturelle des services de formation et de réformer la politique en la matière. La DDC contribue également à la formation primaire par l'entremise d'institutions multilatérales comme l'UNICEF et l'UNESCO. La DDC aide aussi les jeunes à trouver un emploi ou à s'établir à leur compte en leur proposant diverses formations professionnelles. Elle s'efforce par ailleurs d'améliorer le contexte dans lequel évoluent les petites et moyennes entreprises, qui jouent un rôle essentiel dans la création d'emplois, surtout pour le personnel non qualifié. Exemples de résultats obtenus grâce aux programmes opérationnels de la DDC ces cinq dernières années: Formation professionnelle au Pérou: Les deux tiers de la population péruvienne en âge de travailler sont sans emploi ou en sous-emploi. En collaboration avec le Ministère du travail et de la formation, des centres de formation et des entreprises privées, le programme CAPLAB de la DDC a mis au point un modèle de formation professionnelle axé sur les besoins du marché, destiné aux jeunes hommes et femmes socialement défavorisés. Le gouvernement péruvien est sur le point d'intégrer ce programme dans sa politique officielle de formation professionnelle et de l'emploi. Parmi les facteurs qui font le succès du programme, on peut citer ses cycles de formation modulaires, la formation continue des enseignants et l'ouverture de bureaux de placement au sein même des centres de formation. Un tiers environ des centres professionnels de l'Etat ont d'ores et déjà adopté ce modèle et forment quelque 30 000 jeunes gens par année, dont 50 % de femmes. Grâce à un système de franchises, les expériences accumulées par les centres participants sont transmises à de nouvelles régions pilotes, dont certaines en zone rurale. Une évaluation récente de l'efficacité des programmes montre que plus de la moitié des diplômés des cours CAPLAB trouvent un emploi stable et adapté à leurs compétences au sein d'une entreprise (contre 20 % dans le groupe témoin) et que 15 % se mettent à leur compte. Ces jeunes bénéficient également de meilleures conditions de travail – salaires plus élevés, meilleure couverture sociale – ce qui se répercute favorablement sur les conditions de vie et les perspectives d'avenir de leurs familles. Promotion de la formation au Bangladesh: En collaboration avec divers donateurs et le gouvernement du Bangladesh, la DDC a participé à la mise au point d'une politique nationale relative aux filières informelles de formation. Dans le cadre de ce programme, les agences gouvernementales et non gouvernementales s'engagent à collaborer pour réduire le taux d'analphabétisme de moitié d'ici 2015. Le Bangla-

2644 desh joue ainsi un rôle de précurseur dans le domaine de la formation, devançant même l'Inde: le taux de scolarisation y atteint aujourd'hui presque 85 %, et les filles ont autant accès à la formation scolaire que les garçons. Grâce à des programmes de promotion de grande envergure, nombre d'enfants et de jeunes auxquels la pauvreté ou la marginalisation fermait l'accès au système éducatif ont ainsi bénéficié d'une formation tant scolaire que pratique (skills development). Divers programmes nationaux dispensent une formation professionnelle de base et des connaissances pratiques tout en enseignant la lecture et le calcul. Des milliers d'écoles et de centres de formation, créés partout dans le pays, ont atteint des centaines de milliers d'enfants. Plusieurs organisations non gouvernementales, soutenues par la DDC, travaillent à la création de centres d'apprentissage et de formation innovants à la campagne comme dans les villes, pour compléter et enrichir le système étatique là où il présente des lacunes. A 1.3 Amélioration

de la santé Les OMD 4 à 6 concernent la santé: il s'agit non seulement de réduire de deux tiers la mortalité infantile et de diminuer de trois quarts la mortalité maternelle d'ici 2015, mais aussi d'enrayer la propagation du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies graves, pour ensuite inverser peu à peu la tendance actuelle. Dans ces trois domaines, le bilan intermédiaire se révèle cependant mitigé: si des progrès ont été accomplis dans certaines régions, ils ne sont pas suffisants partout, et la situation sanitaire s'est même dégradée en Afrique noire. Depuis une dizaine d'années, les instances internationales de coopération au développement accordent une bien plus grande priorité à la santé. Les investissements consentis au niveau mondial ont fortement augmenté et de nouveaux mécanismes de financement ont été créés, comme l'IFF, l'IFFIm, l'UNITAID, le GFATM et la GAVI. La participation de la Suisse à la coopération internationale dans le domaine de la santé est désormais régie par l'accord passé entre le DFAE et le DFI sur la politique extérieure en matière de santé. La DDC soutient actuellement des programmes bilatéraux de promotion de la santé au Bénin, au Mali, au Mozambique, en Tanzanie, au Tchad, en Afrique australe, au Népal et au Cambodge. Le but premier de ces programmes est d'atténuer les inégalités en renforçant les systèmes de santé accessibles aux pauvres et en axant davantage les services de soins sur les besoins des couches défavorisées. La Suisse alloue également des contributions aux principales organisations internationales actives dans ce domaine (UNICEF, UNFPA, ONUSIDA et OMS). La DDC considère que l'accès aux médicaments essentiels fait partie intégrante des soins de base et des efforts visant à renforcer les systèmes de santé dans les pays en développement. A ce titre, elle soutient le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), sis à Genève, le Forum mondial pour la recherche en santé (GFHR), ainsi que la fondation Medicines for Malaria Venture (MMV). Parmi les principales contributions que la DDC a apportées ces cinq dernières années aux efforts internationaux en faveur de la santé, il faut citer celles-ci: s'agissant de la politique de recherche de l'OMS, la DDC a réussi à convaincre les acteurs du domaine que la recherche en santé publique dans les pays en développement doit se concentrer résolument sur les secteurs déterminants pour la lutte contre

2645 la pauvreté (en vue d'appuyer les décisions politiques sur des bases objectives). Elle a aussi obtenu que l'OMD 5 soit complété par l'objectif de l'accès pour tous aux services de santé génésique d'ici 2015. Exemples de résultats obtenus grâce aux programmes opérationnels de la DDC ces cinq dernières années: Promotion de la santé en Tanzanie et au Mozambique: Pour promouvoir la santé dans ces deux pays, la DDC a très vite choisi de soutenir les stratégies des pays partenaires (approches sectorielles). Les moustiquaires imprégnées d'insecticide illustrent de façon éloquente l'efficacité d'une approche thématique sur plusieurs niveaux: la méthode est mise au point dans le cadre d'un projet-pilote local, à petite échelle, avant d'être étendue à l'ensemble du pays grâce au dialogue politique, et les mesures sont intégrées dans le budget. Résultat: la mortalité infantile due au paludisme a reculé d'un quart; c'est dire que 40 000 enfants ont été sauvés chaque année. A 1.4 Garantie de la durabilité écologique L'OMD 7 consiste à enrayer et à inverser d'ici 2015 la tendance à la déperdition de ressources environnementales (forêts, biodiversité, énergie, air et eau propres); il vise notamment à réduire de moitié le nombre de personnes qui n'ont accès ni à de l'eau potable ni à des structures d'assainissement. Si cet objectif peut être atteint pour ce qui est des surfaces forestières, le succès risque fort de ne pas être au rendez-vous pour les autres ressources naturelles. La DDC soutient des programmes environnementaux bilatéraux en Bolivie, en Equateur, au Pérou, en Amérique

centrale, au Mali, au Mozambique, au Niger, au Tchad, en Inde, au Laos, en Mongolie, au Népal et au Vietnam. Ce faisant, elle est attentive aux liens entre pauvreté et environnement et s'efforce, dans le dialogue politique, de convaincre les pays d'intégrer la planification environnementale dans leur stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Des programmes tant bilatéraux que multilatéraux, ainsi que divers partenariats de recherche visent à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité dans l'agriculture. Par le truchement du Programme mondial pour l'environnement, la DDC encourage l'application, dans ses pays partenaires, des Conventions de Rio sur la protection du climat, la diversité biologique et l'atténuation de la dégradation des sols. La principale contribution que la DDC a apportée ces cinq dernières années aux efforts internationaux en matière d'environnement réside dans l'élaboration du concept de «gestion intégrée des ressources en eau», aujourd'hui mis en œuvre à l'échelle mondiale dans le cadre du Conseil mondial de l'eau (CME) et du Partenariat mondial de l'eau (GWP). Ce concept prône une approche plus globale, qui s'efforce avant tout de garantir aux pauvres un accès durable et peu coûteux à l'eau potable et à des installations sanitaires, d'assurer aux paysans pauvres un accès à l'eau et de veiller à son utilisation efficace. Exemples de résultats obtenus grâce aux programmes de la DDC ces cinq dernières années: Exploitation forestière au Népal: C'est le fait d'associer l'exploitation durable des ressources naturelles (bois, fruits, plantes médicinales, etc.) avec l'amélioration des revenus qui a fait le succès des groupes communautaires de sylviculture du projet

2646 «Nepal-Swiss Community Forestry» lancé par la DDC. Le revenu supplémentaire généré grâce au projet permet aux familles participantes de couvrir leurs frais d'écolage et de santé, d'accéder aux crédits et d'acheter des terrains cultivables. Vietnam, Népal, Inde, Pakistan, Afghanistan – efficacité énergétique: La production de briques dans une Asie en plein essor provoque d'énormes problèmes environnementaux. Elle attire aussi une foule de travailleurs saisonniers, qui quittent les régions périphériques pauvres de l'Inde et du Bangladesh pour venir proposer leurs services à plus de 100 000 briqueteries. L'introduction et l'adaptation de technologies plus performantes auprès de plus de 500 entreprises ont sensiblement accru l'efficacité énergétique et la qualité de la production. Les mesures prises ont en effet divisé par cinq la consommation de charbon, augmenté le revenu par unité produite et sensiblement amélioré les conditions de travail (progrès au niveau de l'aération, réduction des fumées et diminution des émissions de CO₂). Ce modèle a eu un tel effet que la diffusion de la nouvelle technologie débouchera directement sur une coopération Sud-Sud. A 1.5 Promotion de la bonne gouvernance et de l'égalité

entre les sexes La DDC considère la promotion des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'égalité entre les sexes comme indissociable de tous les programmes qu'elle soutient dans ses pays partenaires. Voici les objectifs de cette démarche: 1) renforcer l'obligation de rendre des comptes; 2) accroître la participation des citoyens dans les processus de décision et améliorer l'accès aux institutions, aux services et aux informations; 3) accroître la transparence; 4) abolir les discriminations; 5) accroître l'efficacité. La DDC cherche par ailleurs à promouvoir l'égalité des droits et à améliorer le statut des femmes par divers programmes bilatéraux spécifiques (projets visant à faciliter leur accès à la formation et aux microcrédits ou à renforcer leurs droits de participation et de représentation, par ex.) et par le biais d'actions multilatérales (soutien au réseau de financement Women's World Banking ou au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, UNIFEM). Dans le cadre du réseau constitué par le Comité d'aide au

développement (CAD) de l'OCDE visant à promouvoir la bonne gouvernance (GOVNET), la Suisse collabore activement à la mise au point de directives concernant l'intégration des droits de l'homme dans la coopération au développement. Voici les principales contributions que la DDC a apportées ces cinq dernières années aux efforts entrepris à l'échelle internationale pour promouvoir la bonne gouvernance et l'égalité des sexes: – Le renforcement institutionnel de la thématique Genre au sein du système des Nations Unies, de la Banque Mondiale et de certaines banques de développement, ainsi que le soutien aux initiatives UNIFEM en faveur de la budgétisation sensible au genre et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. – Le rôle prépondérant joué dans le groupe de travail Gendernet du CAD, chargé de définir des indicateurs de la politique en matière d'égalité, afin de

2647 procéder à des relevés statistiques de l'approche Genre en tant que thème transversal. – La direction du «Human Rights Task Team» du GOVNET, au sein du CAD. Exemples de résultats obtenus grâce aux programmes de la DDC ces cinq dernières années: Droits de la femme: Soucieuse d'assurer la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le respect des droits de la femme, la DDC a soutenu divers projets dont les uns sont consacrés à prévention de la violence à l'égard des femmes et du trafic de femmes au Vietnam, au Tadjikistan et en Russie, les autres à la promotion de l'égalité des droits au Pakistan et à l'autonomisation des femmes en Afghanistan. Des activités appliquant systématiquement l'approche Genre pour améliorer la situation des femmes ont été menées dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (Ukraine, Pakistan, Cuba, Mongolie, Russie) et dans celui de la formation et du travail (Pérou, Vietnam, Afrique de l'Ouest). La DDC soutient par ailleurs les initiatives nationales de budgétisation sensible au genre au Pakistan et au Bénin. Droits de l'homme: La mise en œuvre de la politique des droits de l'homme est en cours dans de nombreux pays (Pakistan, région du Mékong, Ukraine) et domaines (éducation, eau, santé, justice, décentralisation, situations de conflit et de post-conflit). L'intégration des droits de l'homme dans la politique de développement a pour sa part permis de renforcer les capacités des populations à faire respecter leurs droits et celles des autorités à remplir leurs obligations. Réforme judiciaire: Dans le domaine de la justice, la DDC soutient différents programmes de réforme des secteurs judiciaire et policier (au Mozambique, par ex.) et d'amélioration de l'accès à la justice (au Vietnam et en Palestine, par ex.). Grâce à ces programmes, ces secteurs gagnent en transparence et en efficacité, deux conditions primordiales pour instituer un Etat de droit. Décentralisation: Les nombreux programmes de décentralisation et de gouvernance locale (Rwanda, Mozambique, Pérou, Bolivie, Bangladesh, Mali, Liban, etc.) contribuent à améliorer la participation de la société civile aux processus politiques et à instaurer les conditions-cadres nécessaires au développement économique et social. Réforme de l'administration: La Suisse joue un rôle actif dans la réforme de l'administration au Vietnam et au Laos. Elle a notamment contribué à la mise sur pied, dans tous les districts, villes et provinces du Vietnam, de guichets uniques (one stop shops) permettant aux citoyens d'obtenir rapidement et à bon compte (sans pots de vin) une variété de services, tels que la remise de titres de propriété foncière, l'enregistrement de sociétés, le versement de prestations sociales ou l'émission d'actes notariés. A 1.6 Réduction des risques pour la sécurité En Afghanistan, en Palestine, en Corée du Nord, au Népal et au Sri Lanka, la DDC soutient des programmes bilatéraux destinés à réduire les risques pour la sécurité. Les projets soutenus visent en priorité à éliminer les causes de violences politiques, à prévenir l'escalade de la violence et à consolider la paix en

renforçant les institu-

2648 tions. Les programmes se fondent sur l'approche consistant à «ne pas nuire» (do no harm), qui aide à évaluer les effets tant positifs que négatifs de la coopération. La principale contribution de la DDC aux efforts internationaux de réduction des risques pour la sécurité ces cinq dernières années réside dans sa participation à la définition de normes pour régir la réforme des systèmes de sécurité dans le cadre du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Après un conflit, il importe de rétablir la sécurité des personnes. Pour assurer une paix durable et permettre la reconstruction et le développement, il faut lancer tout un processus destiné à restaurer le contrôle politique et le fonctionnement constitutionnel des forces armées, de la justice, de la police, des institutions carcérales, des autorités de contrôle des frontières, etc. La DDC a participé à l'élaboration du manuel du CAD consacré à la réforme des systèmes de sécurité et contribué de façon décisive à faire de l'approche 3D (défense, diplomatie et développement) une norme de base. La principale contribution opérationnelle que la DDC a apportée ces cinq dernières années à la réduction des risques pour la sécurité a été son concours au processus de paix au Népal: – La Suisse s'est montrée crédible dans son rôle d'intermédiaire, car la DDC avait assisté les populations en détresse des années durant, même en temps de guerre. – Elle a par ailleurs pu jouer ce rôle au Népal parce que la DDC entretenait dans ce pays des relations de confiance depuis plusieurs décennies. Autre exemple: Région des Grands Lacs, République démocratique du Congo (RDC) – Radio OKAPI: Radio OKAPI est la radio de la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC). Il s'agit là d'un projet de la Fondation Hirondelle (Lausanne), à qui l'ONU a confié en 2001 le mandat de mettre en place en RDC une radio de service public assurant la production et la diffusion d'une information impartiale, vérifiée et crédible, de façon à accompagner le processus de paix. La Suisse soutient Radio OKAPI depuis 2002 au moyen de ses divers instruments de politique étrangère (coopération technique, aide humanitaire, politique de paix) et prend en charge environ 20 % de son budget (1 million de francs par an). Radio OKAPI a un succès considérable en RDC: touchant 25 millions d'auditeurs chaque jour dans cinq langues, en modulation de fréquence, c'est la radio la plus écoutée dans le pays (taux d'écoute de 26 % à 47 %). Pendant trois heures par jour, elle diffuse aussi en ondes courtes. Son site web (www.radiookapi.net) reçoit en moyenne 200 000 visites par mois (> 600 000 pages consultées). A 1.7 Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement L'OMD 8 prévoit une série de mesures qui, destinées à améliorer la position des pays en développement, visent à: – abolir les barrières commerciales imposées aux pays en développement et à poursuivre la mise en place d'un système de financement ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire; – accroître l'aide publique au développement; – promouvoir les mesures de désendettement;

2649 – mettre au point des stratégies de création d'emplois décents et productifs pour les jeunes; – promouvoir l'accès à des médicaments essentiels de bonne qualité, à des prix abordables; – exploiter les avantages que présentent les nouvelles technologies, et en particulier les TIC. Membre du FMI, de la Banque Mondiale et des banques régionales de développement, la Suisse soutient les activités de ces institutions en vue de renforcer la stabilité du secteur financier et le développement. En collaboration avec la Banque Mondiale, le FMI et quatre autres donateurs bilatéraux, la Suisse a notamment lancé un programme de coopération technique, qui doit renforcer et diversifier les secteurs financiers afin de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté dans les pays en développement. En 2003, elle a par ailleurs commencé à soutenir un programme

multilatéral destiné à accroître les capacités locales pour mesurer les flux de capitaux privés dans les pays en développement. La méthode de comptabilisation de l'aide publique suisse au développement a été récemment modifiée pour correspondre aux critères du CAD. L'aide a ainsi totalisé 1,8 milliard de francs en 2004, soit 0,41 % du RNB de la Suisse (8e rang des 22 pays donateurs membres du CAD), 2,2 milliards en 2005, soit 0,44 % du RNB (11e rang) et 2,0 milliards en 2006, soit 0,39 % du RNB (11e rang). Les normes applicables à la politique de développement sont aujourd'hui formulées en priorité par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. La DDC soutient le travail de ce dernier tant par des contributions financières que par ses prestations en qualité d'expert. La Suisse a fait œuvre de pionnière dans les efforts internationaux pour le désendettement, qui a débouché en 1996 sur l'Initiative pour l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (initiative PPTE). Elle a par exemple annulé jusqu'à 100 % de la dette bilatérale de certains pays qui avaient atteint le «point d'achèvement de l'initiative PPTE». Elle soutient également le programme du Système de gestion et d'analyse de la dette, mis en place par la CNUCED. En collaboration avec d'autres donateurs, elle a en outre lancé un programme de développement des capacités de gestion de la dette, mis en œuvre par Debt Relief International Ltd. (Londres), qui entend donner aux partenaires compétents les moyens de mieux analyser les processus liés à leur dette et d'éviter de futures crises d'insolvabilité. Ayant accueilli la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en décembre 2003 à Genève, la Suisse a contribué de façon décisive à faire inscrire l'accès aux TIC et leur utilisation au service du développement (ICT4D) parmi les priorités de l'agenda politique de la communauté des Etats. Visant à mettre les acteurs multilatéraux en contact, la DDC appuie aussi le recours aux TIC pour améliorer l'accès à l'information et au savoir, donner la parole aux pauvres et promouvoir la Communication pour le développement. Elle intègre par ailleurs les TIC de manière appropriée dans tous ses programmes et projets, afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la coopération au développement. Dans le cadre du FEM 2004, la Suisse a cofinancé avec les Nations Unies plusieurs tables rondes ouvertes à des praticiens œuvrant au sein de diverses organisations du secteur public et privé, ainsi que de la société civile. Objectif de ces tables rondes: définir des stratégies qui permettraient aux institutions financières internationales (IFI) de stimuler l'investissement privé en faveur du développement, notamment au

2650 moyen d'assurances contre les risques politiques ou les risques de dévaluation, ou encore de garanties partielles pour les risques de modifications réglementaires. Les débats ont débouché sur la rédaction d'un document intitulé Building on the Monterrey Consensus: The Untapped Potential of Development Finance Institutions to Catalyze Private Investments, qui a reçu un accueil extrêmement favorable auprès de la Banque asiatique de développement et de la Banque interaméricaine de développement.

A 2 Les leçons à en tirer

A 2.1 Définition des politiques de développement

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la coopération au développement, en 1976, la politique de développement est considérée comme un domaine politique à part entière, chargé de remplir des tâches qui lui sont propres. Si la DDC et le SECO sont les principaux organes compétents en matière de développement, d'autres offices fédéraux assument des responsabilités spécifiques. Ces derniers temps, la politique de développement a toutefois commencé à évoluer: les tâches «classiques», telles que la réduction des disparités sociales, sources de tensions et de conflits, sont devenues des thèmes transversaux. On constate la même évolution pour certaines problématiques qui relevaient jusqu'ici exclusivement de la politique intérieure des pays industrialisés, comme l'immigration illégale. Dans un nombre

croissant de domaines, la mondialisation exige des Etats qu'ils se concertent et collaborent. Voilà pourquoi la politique de développement comprendra à l'avenir des tâches concernant davantage les relations entre secteurs politiques (développement et santé, développement et énergie, etc.), tout en s'orientant en priorité sur les pays pauvres. Ce changement entraînera d'importantes répercussions, notamment en termes de gains d'efficacité. Ses principaux potentiels résident dans les efforts suivants: – Recherche de cohérence maximale dans l'action, que ce soit au sein des organisations (refonte du système des Nations Unies selon le principe «Unis dans l'action» (Delivering as one, approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration Whole of Government, par ex.), entre les pays donateurs (harmonisation des programmes) ou entre les donateurs et les bénéficiaires de l'aide (alignement). – Elimination des doublons (délégation de tâches; regroupement des missions sur le terrain, des rapports et des évaluations; mise au point de solutions communes pour le soutien technique), simplification des interfaces et élaboration de solutions «tout en un» (répartition des tâches sur la base des avantages comparatifs). Dans son rapport sur la conduite stratégique des activités de la DDC, la Commission de gestion du Conseil des Etats a (en rapport avec la motion 06.3666)¹⁵ encouragé les institutions suisses en charge de la politique de développement à engager des réformes similaires.

E. 15

FF 2007 2683

2651 Conclusions La Suisse doit acquérir une vue plus synthétique de la politique de développement et définir de façon plus stricte les domaines dans lesquels elle entend coopérer; cette démarche lui permettra d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration (whole of government), de façon à soutenir plus efficacement les processus de développement. Il importe avant tout de regrouper les tâches et les instruments dans les différents domaines de la coopération. A 2.2 Objectif et mandat de la DDC Le message de 2003 concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement¹⁶ se référait aux OMD en tant que cadre de référence international de la coopération suisse au développement. Cette orientation de notre action s'est avérée judicieuse. Entre-temps, les OMD sont cependant devenus plus qu'un simple «cadre de référence»: la Déclaration de Paris, adoptée en 2005, en a fait un ensemble d'objectifs communs. De même, les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) ont dépassé le statut de documents de référence pour devenir des documents de planification communs à tous les acteurs. Jusqu'ici, les messages du Conseil fédéral concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement décrivaient le mandat et les objectifs de la coopération de façon plutôt générale. La large autonomie ainsi conférée à la DDC lui a permis de se positionner comme une organisation souple et innovante à l'échelle internationale. Mais cette autonomie a également suscité des attentes divergentes à l'égard de la DDC et des avis mitigés quant à sa capacité de remplir son mandat. Si la coopération suisse se voit en général accorder des évaluations positives au niveau international (Examen du CAD par les pairs), sa pertinence demeure parfois contestée en Suisse, et elle se situe en milieu de peloton (toujours selon l'Examen du CAD par les pairs) en ce qui concerne son orientation sur les ODM et les SRP, son harmonisation avec les autres donateurs ou encore son profil de compétences thématiques. Conclusions Pour les années à venir, la DDC doit disposer d'objectifs clairs et de résultats à atteindre fixés de manière contraignante, afin d'assumer ainsi ses obligations internationales. A 2.3 Union des forces en présence et masse critique Le CAD établit la

liste des pays bénéficiaires de la coopération au développement: 50 pays très pauvres et 18 pays pauvres (revenu annuel par personne jusqu'à 825 US\$ au plus), 48 pays à revenu intermédiaire (jusqu'à 3250 US\$) et 36 pays en développement avancés (jusqu'à 10 000 US\$). Il définit par ailleurs 29 domaines thématiques faisant partie de la coopération au développement.

E. 16

FF 2003 4155

2652 Le CAD n'émet toutefois aucune recommandation quant à un nombre optimal de pays ou de thèmes devant être pris en charge par un pays donateur. Il n'existe à ce jour aucune norme internationale en matière de sélection des bénéficiaires de l'aide au développement. Chaque donateur fixe donc lui-même ses priorités en fonction des trois critères suivants, parfois contradictoires: – La qualité exige de la continuité, une accumulation de savoir et d'expérience, ainsi qu'une relation de confiance fondée sur une longue collaboration. – L'efficacité passe par la concentration des efforts, le regroupement des forces, une certaine masse critique et un bon rapport coût/efficacité. – La nécessité d'entretenir de bonnes relations avec tous les pays exige le maintien d'un réseau de relations large et diversifié. Dans ces conditions, la Suisse opte, à l'instar des pays qui lui sont proches sur le plan de la politique de développement, pour une concentration graduelle et prudente sur le long terme: le nombre des pays prioritaires de la DDC est ainsi passé de 24 (message de 1993) à 21 (message de 1998), puis à 17 (message de 2003) et enfin à 12 (message de 2008). La concentration ne constitue toutefois pas un but en soi. Elle n'est utile que lorsqu'elle permet d'améliorer l'efficacité de la contribution de la Suisse à la réalisation des objectifs du millénaire dans les pays où elle s'engage. La concentration est donc régie par deux principes: – Les connaissances accumulées sur les pays bénéficiaires, les expériences faites avec les partenaires ainsi que les rapports de confiance établis au fil des années plaident en faveur d'une différenciation: en faire moins dans certaines situations, mais faire le nécessaire; travailler dans un nombre réduit de pays, mais ne pas mener les mêmes activités partout. – De la même manière, la concentration thématique ne peut viser uniquement l'avantage comparatif, à savoir privilégier systématiquement ce que la coopération suisse est capable de faire mieux que les autres donateurs. Les collaborations axées sur un seul thème comportent des risques. Pour qu'une relation soit stable, il faut en effet qu'elle repose sur une base suffisamment large. Et dans la perspective de son positionnement international, la Suisse s'intéresse prioritairement aux relations durables. Conclusions Dans la perspective de la concentration de ses ressources, la DDC devrait différencier ses prestations selon les domaines de coopération. Il convient de maintenir la concentration graduelle et prudente pratiquée jusqu'ici, tout en la spécifiant davantage et en ciblant mieux encore les stratégies de coopération. A 2.4 Orientation de l'aide bilatérale La DDC a décidé de passer des programmes autonomes menés jusqu'ici au soutien des stratégies de réduction de la pauvreté dans ses pays partenaires en 2004, puis en 2005 à la participation aux efforts d'harmonisation entre les pays donateurs. Il

2653 faudra toutefois encore quelques années pour achever cette transition. Les principaux défis qui se posent en la matière sont de trois ordres: – Dans l'ensemble, nul ne conteste les OMD en tant qu'ensemble d'objectifs de la communauté internationale à réaliser d'ici 2015. Dans les différents pays, donateurs et bénéficiaires mènent cependant des négociations pour adapter les OMD aux particularités nationales, aux habitudes établies en matière de programmes d'aide, aux orientations politiques, etc. Une telle différenciation

est bien connue au sein des systèmes fédéralistes. Mais il ne faut pas la pousser à l'extrême. Comme l'expliquait le Conseil fédéral dans son rapport intermédiaire 2005 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, la coopération suisse au développement pourrait s'orienter davantage encore sur leur réalisation. – Les stratégies de réduction de la pauvreté reflètent les rapports de force entre les pays concernés. L'alignement des pays donateurs recèle dès lors certains risques, car ceux-ci ne peuvent pas faire pleinement appliquer leurs normes et leurs principes. Quant à savoir si ces risques peuvent être compensés par les exigences des donateurs en matière de bonne gouvernance ou s'ils seront écartés plus efficacement par la préservation des intérêts des uns et des autres, la question fait aujourd'hui l'objet d'un vaste débat au sein de la communauté internationale. – La coopération suisse au développement se voit constamment attribuer de bonnes notes, car elle est proche des groupes cibles et des partenaires et peut ainsi mener des activités répondant aux besoins effectifs (cf. Examen du CAD par les pairs). La DDC est ainsi à même de cerner les particularités locales et nationales et d'y réagir de façon constructive par des approches novatrices. Elle ne dispose toutefois que d'un nombre limité d'instruments pour porter à une large échelle l'application des solutions-pilotes qu'elle élabore. Or c'est là un point essentiel dans le contexte de la Déclaration de Paris.

Conclusions La Suisse doit continuer à soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté. Ce soutien doit comprendre des instruments agissant à différents niveaux (projets, réseaux, soutien aux partenaires, soutien à des secteurs d'activité, aide budgétaire, contributions multilatérales, etc.) et permettre ainsi un dialogue politique et partenarial fondé sur l'expérience. La Suisse intégrera ses programmes dans les stratégies de réduction de la pauvreté avec toute la prudence voulue et en pesant soigneusement les risques.

A 2.5 Orientation de l'appui aux organisations multilatérales Des tensions tendent à opposer aide bilatérale et soutien aux organisations multilatérales. La rivalité qui règne entre ces deux types de coopération a jusqu'ici plus souvent conduit à d'inutiles pertes d'énergie qu'à une saine concurrence entre les approches des uns et des autres. Dans la pratique, il se révèle cependant difficile d'harmoniser les politiques nationales avec les politiques coordonnées à l'échelle internationale, car les acteurs craignent de perdre leurs moyens d'influence et leur visibilité.

2654 La Suisse n'étant membre ni de l'Union européenne ni d'un club de pays tel que le G8 ou le G30, elle concentre ses forces sur un engagement actif au sein des institutions des Nations Unies, des banques de développement internationales et du CAD. Elle y est appréciée comme une partenaire réaliste, toujours soucieuse de cohérence dans ses positions. Au sein des programmes multilatéraux, la Suisse n'est toutefois qu'occasionnellement parvenue à faire valoir l'avantage comparatif que lui confèrent ses méthodes pragmatiques et proches du terrain.

Conclusions Les instances internationales jouent un rôle décisif dans la définition de normes générales et dans la conception des structures de financement. C'est pourquoi il conviendra de veiller davantage encore à établir un lien entre les thèmes et principes multilatéraux et les orientations géographiques et thématiques des activités suisses. La DDC doit se fixer des objectifs adéquats dans ses documents stratégiques relatifs aux institutions multilatérales.

A 2.6 Orientation sur les besoins des partenaires La DDC considère aujourd'hui l'orientation sur les partenaires comme un point central de ses programmes. Cette volonté s'exprime tant dans l'attitude des collaborateurs («être à l'écoute de ...») que dans leur comportement (respectueux, participatif et visant à créer des plateformes). Avec l'évolution de la coopération au développement, le contact direct avec la population est de moins en moins assuré par les

collaborateurs de la DDC: cette tâche incombe désormais aux partenaires, le rôle de la DDC consistant à faciliter leur action et à la rendre plus efficace. Jusqu'ici, la DDC n'a toutefois guère appliqué sa notion de partenariat, car le travail méthodologique sur le dialogue entre partenaires, entre programmes et entre politiques reste l'exception. Les instruments de gestion du cycle de programme se réfèrent dans leur majorité aux populations cibles et non aux partenaires. Il convient donc d'intensifier la réflexion et les conseils sur le développement des capacités et le développement organisationnel, afin de permettre à la DDC d'assumer efficacement le rôle que la Déclaration de Paris assigne aux agences des pays donateurs, à savoir mener en priorité le dialogue politique et le dialogue avec les partenaires. Conclusions Dans les quatre années à venir, la DDC doit étoffer et renforcer ses instruments destinés à développer les capacités de ses partenaires; elle doit aussi développer les compétences de ses collaborateurs impliqués dans le dialogue avec les partenaires, les programmes et les instances politiques. A 2.7 Qualité technique Ces cinq dernières années, la DDC a défini des stratégies relatives à tous ses thèmes prioritaires et transversaux et élaboré, pour la plupart d'entre elles, des manuels et des instruments de mise en œuvre. Nombre de ces documents jouissent d'une bonne réputation au niveau international et l'on fait souvent référence à eux. Pour la plupart des domaines thématiques, la DDC recourt aux services d'institutions spécialisées, de façon à pouvoir offrir des conseils adaptés à chaque situation. De plus, des

2655 réseaux thématiques ont vu le jour ces dernières années, qui permettent aux collaborateurs de la DDC, aux institutions d'appui et aux collaborateurs des partenaires d'échanger des informations. Tous les thèmes qui les concernent, ainsi que les politiques, les instruments, les contacts et autres renseignements correspondants figurent dans l'Intranet. L'offre de politiques thématiques, de manuels, d'instruments et de prestations de conseil est toutefois devenue très vaste. L'adaptation du savoir thématique aux conditions spécifiques sur le terrain et la documentation d'exemples pratiques ne parviennent pas tout à fait à suivre le rythme. Le personnel opérationnel de la DDC voyant son travail s'orienter toujours plus vers le dialogue avec les instances politiques et les partenaires, il lui faut acquérir davantage de connaissances sur les processus et les méthodes ad hoc. Les connaissances techniques sont, quant à elles, utiles avant tout aux chargés de programme nationaux des Bureaux de coopération, aux responsables de programme des partenaires, ainsi qu'aux collaborateurs chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays partenaires. Conclusions La définition des normes techniques de la politique de développement s'effectue au niveau mondial et de façon prépondérante au sein du CAD. La DDC devrait à l'avenir orienter davantage ses efforts sur cet axe. A 2.8 Personnel La DDC impute au crédit de programme pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement ses frais de personnel dans les Domaines Coopération bilatérale au développement (E), Ressources thématiques (F) et Coopération multilatérale (M). Le message de 2003 règle le plafonnement des coûts du personnel comme suit: «Le montant total des dépenses pour le personnel pendant la durée du crédit de programme ne pourra pas dépasser 3,5 % du volume total». Frais de personnel 2007

Postes à 100 % Millions de CHF

Domaine E 156,5 26,8 Domaine F 56,4 8,4 Domaine M 49,3 6,7 Total 262,2 41,9 Budget 919,8 Part au budget

*4,5 %

* Y compris les collaborateurs aux projets, sans le personnel local.

Si les dépenses de personnel dépassent l'objectif fixé, les 4,5 % qui leur sont consacrés sur le crédit global constituent une grandeur comparative purement arithmétique.

2656 que. En effet, le Parlement tend chaque année à tailler dans le budget. Or, pour des raisons administratives et relevant de la politique du personnel, il n'est guère possible de licencier des collaborateurs suite à des coupes opérées à court terme dans les finances, pour les réengager lorsque le budget est revu à la hausse. En agissant de la sorte, la DDC ne pourrait ni engager ni retenir du personnel compétent. La part des frais de personnel résulte donc du fait que le crédit effectivement alloué est d'environ 400 millions de francs inférieur aux prévisions figurant dans la demande de crédit de programme, alors que les effectifs du personnel n'ont pas subi de changement notable.

B Fondements B 1 Bases légales et messages Voici les lois qui se réfèrent explicitement à la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0) – Loi fédérale du 4 octobre 1991 concernant la participation de la Suisse aux institutions de Bretton Woods (RS 979.1) – Loi fédérale du 19 décembre 2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9) – Loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (RS 974.1) Ordonnances – Ordonnance du 12 décembre 1977 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.01) – Ordonnance du 11 mai 1988 concernant le Corps suisse d'aide humanitaire (RS 172.211.31) – Ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération renforcée avec les Etats d'Europe de l'Est (RS 974.11) – Ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide en cas de catastrophe à l'étranger (RS 974.03) Messages – Message du 15 mai 1991 concernant l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods – Message du 31 mai 1995 concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des Banques interaméricaine, asiatique et africaine de développement, ainsi que de la Société interaméricaine d'investissement et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements – Message du 20 novembre 2002 concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement – Message du 28 mai 2003 concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement

2657 B 2 Objectifs du Millénaire pour le développement Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim Cible 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Cible 2: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous Cible 3: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes Cible 4: Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard. Objectif 4: Réduire la mortalité infantile Cible 5: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Objectif 5: Améliorer la santé maternelle Cible 6: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle. Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies Cible 7: D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle. Cible 8: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à

inverser la tendance actuelle. Objectif 7: Assurer un environnement durable Cible 9: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Cible 10: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable. Cible élargie comme suit au Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à des services d'assainissement de base. Cible 11: Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis. Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement Cible 12: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.

2658 Cible 13: S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté. Cible 14: Répondre aux besoins particuliers des pays enclavés et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale). Cible 15: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme. Cible 16: En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. Cible 17: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement. Cible 18: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous. B 3 Objectifs de la Déclaration du Millénaire Réunis au Sommet du Millénaire, 189 Etats membres des Nations Unies ont adopté, en septembre 2003, la Déclaration du Millénaire. Cette déclaration résume les défis auxquels la communauté internationale se trouve confrontée au début du nouveau millénaire et définit des objectifs contraignants que doivent poursuivre les mesures prises en commun dans quatre domaines: (1.) Paix, sécurité et désarmement (2.) Développement et élimination de la pauvreté (3.) Protection de notre environnement commun (4.) Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance B 4 Objectifs de la Déclaration de Paris Appropriation 1. Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles – Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales de développement (y compris des SRP) qui ont des priorités stratégiques claires se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et comptabilisées dans les budgets annuels.

2659 Alignement 2. Des systèmes nationaux fiables – Nombre de pays partenaires dotés de systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques qui soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif. 3. Les apports d'aide

sont alignés sur les priorités nationales – Pourcentage des apports d'aide destinés au secteur public qui est comptabilisé dans le budget national des partenaires. 4. Renforcement du développement des capacités par un soutien coordonné – Pourcentage de l'aide fournie par les donateurs à des fins de renforcement des capacités par le biais de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies nationales de développement des pays partenaires. 5a. Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques – Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires qui soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement admises soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif. 5b. Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés – Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de passation des marchés des pays partenaires qui soit (a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit (b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif. 6. Renforcement des capacités évitant les structures de mise en œuvre parallèles – Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets par pays. 7. L'aide est davantage prévisible – Pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels. 8. L'aide est non liée – Pourcentage de l'aide bilatérale qui est non liée. Harmonisation 9. Utilisation de procédures ou de dispositifs communs – Pourcentage de l'aide fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes. 10. Promotion d'analyses conjointes – Pourcentage a) de missions sur le terrain et/ou b) de travaux analytiques par pays, y compris les études de diagnostic, qui sont effectués conjointement. Gestion axée sur les résultats 11. Cadres de référence orientés vers les résultats – Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne a) les stratégies nationales de développement et b) les programmes sectoriels. Responsabilité mutuelle 12. Responsabilité mutuelle – Nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente déclaration.

2660 C Annexe statistique, glossaire et liste de sigles C 1 Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD C 2 Aide publique au développement (APD) de la Suisse 2003–2007 (Versements en millions de fr.) C 3 Aide publique au développement (APD) en % du RNB de la Suisse et des pays membres du CAD 2007 C 4 Flux financiers de la Suisse vers les pays en développement C 5 Coopération au développement bilatérale de la DDC à charge du crédit de programme pour la coopération technique et l'aide financière 2003–2007 (Versements en millions de fr.) C 6 Coopération au développement multilatérale de la DDC à charge du crédit de programme pour la coopération technique et l'aide financière 2003–2007 (Versements en millions de fr.) C 7 Engagements du 10e crédit de programme pour la coopération technique et l'aide financière 2004–2007 (millions de fr.) C 8 Coopération bilatérale au développement de la DDC: Synthèse 2006 (Versements en millions de fr.) C 9 Pays prioritaires de la DDC 2006 (Versements en millions de fr.) C 10 Programmes spéciaux de la DDC 2006 (Versements en millions de fr.) C 11 Actions temporaires de la DDC 2006 (Versements en millions de fr.) C 12 Programmes régionaux de la DDC 2006 (Versements en millions de fr.) C 13 Mandats thématiques (Versements en millions de fr.) C 14 Contributions de la DDC aux ONG suisses 2006 (Versements en millions de fr.) C 15 Glossaire C 16 Liste de sigles C 1 Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD (Effective à partir de 2006 sur les apports en 2005, 2006 et 2007) Pays les moins avancés Pays à faible revenu (RNB par habitant: <825 US\$ en 2004) Pays et

territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant: 826–3255 US\$ en 2004) Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant: 3256–10 065 US\$ en 2004)

Afghanistan Cameroun Albanie Afrique du Sud Angola Congo, Rép. Algérie * Anguilla Bangladesh Corée, Rép. dém. Arménie Antigua et Barbuda Bénin Côte d'Ivoire Azerbaïdjan Arabie saoudite Bhoutan Ghana Bélarus Argentine

2661 Pays les moins avancés Pays à faible revenu (RNB par habitant: <825 US\$ en 2004) Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant: 826–3255 US\$ en 2004) Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant: 3256–10 065 US\$ en 2004)

Burkina Faso Inde Bolivie Barbades Burundi Cambodge Kenya Bosnie- Herzégovine Belize Cap Vert Kyrghize, Rép. Brésil Botswana Centrafricaine, Rép. Moldova Chine Chili Comores Mongolie Colombie * Cook, Iles Congo, Rép. dém. Nicaragua Cuba Costa Rica Djibouti Nigeria Dominicaine, Rép. Croatie Érythrée Ouzbékistan Égypte Dominique Éthiopie Pakistan El Salvador Gabon Gambie Papouasie-Nouvelle- Guinée Équateur Grenade Guinée Tadjikistan Fidji Liban Guinée-Bissau Viet-Nam Géorgie Malaisie Haiti Zimbabwe Guatemala Maurice Kiribati

Guyana Mayotte Laos

Honduras Mexique Lesotho

Indonésie * Montserrat Liberia

Irak * Nauru Madagascar

Iran Oman Malawi

Jamaïque Palau Maldives

Jordanie Panama Mali

Kazakhstan Seychelles Mauritanie

Macédoine, ex-Rép. * Ste Hélène Mozambique

yougoslave de St-Kitts et Nevis Myanmar

Maroc Ste Lucie Népal

Marshall, Iles

Niger

Micronésie, Etats fédérés St-Vincent et Grenadines Ouganda

Monténégro Trinité et Tobago Rwanda

Namibie * Turks et Caïques, Iles Salomon, Iles

Niue Turquie Samoa

Paraguay Uruguay Sao Tomé et Príncipe Pérou Venezuela Sénégal

Philippines

Sierra Leone

Serbie

Somalie

Sri Lanka

Soudan

Suriname

Tanzanie

Swaziland

Tchad

Syrie

2662 Pays les moins avancés Pays à faible revenu (RNB par habitant: <825 US\$ en 2004)

Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant: 826–3255

US\$ en 2004) Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant: 3256–10 065 US\$ en 2004)

Timor-Est

Thaïlande

Togo

* Tokelau

Tuvalu

Tonga

Vanuatu

Tunisie

Yémen

Turkménistan

Zambie

Ukraine

* Wallis et Futuna

Zones sous admin. palestinienne

* Territoire.

L'Arabie saoudite a passé le seul de pays à haut revenu en 2004. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette liste en 2008 si elle reste un pays à haut revenu en 2005 et 2006.

En octobre 2007, les pays pauvres très endettés (PPTE) sont: Afghanistan, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. Dem.), Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haiti, Honduras, Kyrghize (Rép.), Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et

Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

2663 C 2 Aide publique au développement (APD) de la Suisse

2003–2007 (Versements en millions de fr.) 2003 2004 2005 2006 2007 Confédération
1'717,9 1'887,3 2'167,7 2'029,6 1'981,6 Direction du développement et de la coopération
(DDC) 1'272,5 1'251,3 1'307,0 1'348,2 1'343,2 Aide humanitaire 263,2 269,9 296,8 295,0
279,8 Coopération au développement 938,9 908,2 927,4 962,0 976,9 Coopération avec l'Est
et la CEI 70,4 73,2 82,8 91,1 86,4 Secrétariat d'État à l'économie (SECO) 257,4 241,7 500,8
337,1 262,4 SECO WE Coopération au développement 165,2 166,9 154,5 154,3 149,9
SECO WE Coopération avec l'Est et la CEI 52,2 64,5 67,7 60,1 42,0 Remises de dette (Club
de Paris) 40,0 10,2 278,6 122,7 70,5 Office fédéral des migrations (ODM) 48,6 256,1 178,7
179,7 192,2 Division politique IV et Direction du droit international public (DFAE) 31,1
36,3 48,5 49,3 55,7 Dpt. fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
(DDPS) 41,4 38,6 66,7 61,1 60,5 Autres offices fédéraux 66,9 63,4 65,9 54,2 67,6 Cantons
et communes a) 30,1 33,7 39,5 33,7 35,0 Total 1'748,0 1'921,1 2'207,2 2'063,3 2'016,6 APD
en % du RNB b) 0,37 0,40 0,44 0,39 0,37 a) Données provisoires pour 2007 b) Chiffres
définitifs du Revenu national brut (RNB) jusqu'en 2004, provisoires pour 2005 et 2006
(Office fédéral de la statistique). Pour 2007, estimation de l'Administration fédérale des
finances (janvier 2008)

2664 C 3 Aide publique au développement (APD) en % du RNB

de la Suisse et des pays membres du CAD 2007

Source: OCDE, 4 avril 2008

2665 C 4 Flux financiers de la Suisse vers les pays en développement 1999 2000 2001 2002
2003 2004 2005 2006 2007 Aide publique au développement (APD) Total, en millions de
francs 1'465,6 1'510,9 1'537,0 1'462,4 1'748,0 1'921,1 2'207,2 2'063,3 2'016,6
Confédération 1'443,1 1'488,6 1'514,0 1'437,4 1'717,9 1'887,3 2'167,7 2'029,6 1'981,6 DDC
1'117,3 1'123,9 1'175,4 1'050,1 1'272,5 1'251,3 1'307,0 1'348,2 1'343,2 SECO WE 148,1
195,6 181,7 234,5 217,4 231,4 222,2 214,4 191,9 Autres offices 177,6 169,0 156,9 152,8
228,0 404,6 638,4 467,0 446,5 Cantons/communes 22,6 22,3 23,0 25,0 30,1 33,7 39,5 33,7
35,0 en % du revenu national brut (RNB) 0,34 0,34 0,34 0,33 0,37 0,40 0,44 0,39 0,37 Aide
privée au développement 1) Total, en millions de francs 275,5 272,0 319,3 298,2 339,8
321,9 413,6 507,5 .. en % du RNB 0,065 0,060 0,072 0,067 0,073 0,067 0,083 0,096
Apports du secteur privé aux conditions du marché 2) Total, en millions de francs 4'855
1'194 -1'104 682 1'415 -566 7'474 11'580 .. Investissements directs 2'931 1'426 988 920
2'141 339 9'283 12'533 Crédits à l'exportation 1'924 844 -243 -207 99 305 -739 -530
Investissements de portefeuille - -1'076 -1'850 -32 -798 -1'200 -900 -300 en % du RNB 1,14
0,27 -0,25 0,15 0,30 -0,12 1,49 2,19 1) Dons privés des ONG suisses. Source: DDC, état au
7.3.2008 2) Apports du secteur privé aux pays en développement. En font partie les
prestations suivantes fournies par le secteur privé aux conditions usuelles du marché:
Investissements directs: exportations de capitaux sous forme d'acquisition ou de création
d'entreprises dans des pays en développement ou de prise de participation dans des
entreprises situées dans ces pays, y c. les bénéficiaires réinvestis; chiffres mis à jour
rétroactivement par la BNS sur deux ans (2004 définitifs, 2005 et 2006, provisoires; 2007
pas encore disponibles) Crédits à l'exportation: variations nettes des crédits destinés au
financement à moyen et long terme d'exportations dans les pays en développement; ces
crédits sont garantis par l'office de gestion de la garantie contre les risques à l'exportation

(GRE) afin d'assurer les créances nées des exportations. Investissements de portefeuille: achat et reprise d'emprunts, de remboursements et de titres, émis à l'origine par des organisations de développement sur le marché suisse des capitaux; Ce montant comprend les contre-écritures pour les allègements de dette selon instructions CAD

2666 C 5 Coopération au développement bilatérale de la DDC

à charge du crédit de programme pour la coopération

technique et l'aide financière 2003–2007

(Versements en millions de fr.) 2003 2004 2005 2006 2007 Afrique 139,9 137,8 144,3 134,5 136,0 pays et régions prioritaires Mozambique 14,8 17,0 14,6 14,0 16,4 Tanzanie 21,1 17,3 16,7 17,4 15,6 Burkina Faso 16,9 12,8 13,3 13,4 11,8 Mali 9,3 8,5 12,9 8,7 11,2 Tchad 10,1 11,3 11,0 9,9 10,7 Niger 9,4 8,6 11,2 10,4 10,3 Bénin 8,0 10,0 8,6 10,2 8,7 programmes spéciaux Afrique du Sud/Afrique australe 8,4 8,3 20,4 17,8 13,8 Rwanda/Grands Lacs 7,5 8,5 9,0 9,7 13,4 Madagascar 4,2 5,3 6,5 7,2 6,2 autres pays et régions 30,3 30,3 20,2 15,8 17,9 Amérique latine 64,8 63,3 61,9 61,7 62,8 pays et régions prioritaires Amérique centrale/Nicaragua 18,9 21,2 20,5 20,3 21,3 Bolivie 15,1 13,9 14,3 11,4 12,9 Pérou 12,6 11,7 11,6 11,5 9,3 Equateur 7,5 7,0 8,2 8,9 7,6 programmes spéciaux Cuba 3,3 2,4 2,0 2,4 3,5 autres pays et régions 7,5 7,1 5,3 7,2 8,2 Asie 134,1 136,7 137,8 146,1 150,7 pays et régions prioritaires Viet-Nam/Mékong 18,3 19,1 22,7 22,8 23,4 Bangladesh 12,9 12,0 11,6 15,3 20,7 Inde 27,1 27,3 25,5 21,1 17,1 Népal 17,8 17,6 17,2 17,8 16,8 Pakistan 16,5 13,2 15,3 14,1 14,7 Bhoutan 6,7 5,5 5,4 6,2 5,2 programmes spéciaux Gaza et Cisjordanie 9,9 9,9 10,0 12,7 15,3 Afghanistan 3,9 8,9 8,7 11,7 14,6 Mongolie 0,6 1,8 2,6 4,0 5,8 Corée du Nord 4,1 4,1 4,5 4,7 3,6 autres pays et régions 16,3 17,3 14,4 15,7 13,5 Non ventilé géographiquement 133,6 136,8 133,4 138,7 131,3 Contributions de programme aux ONG suisses 60,3 60,8 59,7 61,7 60,3 TOTAL 532,7 535,5 537,2 542,8 541,0

2667 C 6 Coopération au développement multilatérale de la DDC

à charge du crédit de programme pour la coopération

technique et l'aide financière 2003–2007

(Versements en millions de fr.) 2003 2004 2005 2006 2007 Organisations of United Nations 99,4 92,8 100,3 101,1 101,2 IFAD International Fund for Agricultural Development 6,4 0,0 7,0 7,6 7,7 ONUSIDA UN Programme on HIV/AIDS 4,0 4,2 4,2 4,4 4,4 UNDP United Nations Development Programme 52,0 52,0 52,0 52,0 52,0 UNFPA United Nations Population Fund 12,5 12,4 12,5 12,5 12,5 UNICEF United Nations Children's Fund 18,0 17,9 18,0 18,0 18,0 UNIFEM United Nations Development Fund for Women 0,9 0,9 1,0 1,0 1,0 UNV United Nations Volunteers 0,6 0,6 0,6 0,6 0,6 WHO World Health Organisation 5,0 4,9 5,0 5,0 5,0 International Financing Institutions 184,61 219,17 216,23 228,51 251,97 AfDF Ordinary Capital and African Development Fund (AfDB Special Funds) 48,2 45,0 42,0 54,0 59,4 AsDB Ordinary Capital and Asian Development Fund 10,0 16,6 20,2 15,5 15,0 IDA International Development Association 123,0 147,0 153,0 159,0 177,6 IDB-FSO Inter-American Development Bank (Special Fund) 3,4 10,5 1,0 Other multilateral institutions 20,5 18,6 21,1 22,6 23,2 CABI CAB International 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1 CCD Convention to Combat Desertification 0,3 0,4 0,4 0,5 0,5 CGIAR Consultative Group on International Agricultural Research 10,8 11,5 12,0 12,0 12,0 GFATM Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria 6,6 3,0 5,0 6,0 7,0 ICDDR, B Centre for Health and

Population Research 1,1 1,4 1,3 1,3 1,3 IDEA International Institute for Democracy and Electoral Assistance 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 IIEP International Institute for Educational Planning 0,4 0,4 0,4 0,4 0,4 IUCN International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources (World Conservation Union) 0,3 0,8 1,0 1,3 1,0 304,5 330,5 337,6 352,2 376,4
Total

Remarque: La participation de la Suisse aux banques de développement est une tâche commune de la DDC et du SECO. Les ressources financières correspondantes sont imputées au budget de la DDC.

2668 C 7 Engagements du 10e crédit de programme pour la coopération

technique et l'aide financière 2004–2007 (en millions de fr.) Prévision des engagements selon Message 2003 % Etat des engagements à fin 2007 I Programmes bilatéraux de la coopération technique et de l'aide financière 2'464

56% 2'144

63% Asie/ Proche Orient 740

30% 553

26% Afrique 740

30% 538

25% Amérique latine 296

12% 241

11% Programmes sectoriels/environnement globaux 306

12% 236

11% Contributions de programme aux ONG 247

10% 249

12% Autres mesures bilatérales 135

5% 327

15% II Contributions à des institutions et programmes multilatéraux 1'936

44% 1'256

37% a. ONU 600

31% 341

27% b. Banque mondiale (AID) 1'060

55% 582

46% c. Banques régionales de développement: Fonds 240

12% 255

20% d. Autres institutions et programmes multilatéraux 36

2% 78

6% TOTAL 4'400

100% 3'401

100%

2669 C 8 Coopération bilatérale au développement de la DDC: Synthèse 2006 (Versements en millions de fr.) Catégories secteurs DDC Santé et Population Education Eau Agriculture/ Forêts Gouvernance Infrastructure et Social Dév. économique Multisectoriel et Général
TOTAL DDC 1 Pays prioritaires 24,48 25,25 16,99 27,74 28,80 17,3 12,30 58,23 211,09 2
Programmes spéciaux 7,75 4,14 0,62 13,53 13,48 1,66 1,55 20,47 63,19 3 Actions
temporaires 0,30 2,19 1,17 2,35 5,24 1,94 0,10 5,17 18,45 4 Programmes régionaux 1,94
3,24 2,38 10,36 8,01 0,31 4,06 19,32 49,61 5 Mandats thématiques 4,88 8,36 1,98 10,21
15,22 1,32 2,90 36,04 80,91 6 61,77 61,77 7 Coûts de fonctionnement 0,14 0,31 0,97 1,29
2,73 0,63 1,02 50,71 57,81 TOTAL 39,50 43,49 24,12 65,48 73,47 23,16 21,92 251,71
542,84 Contributions de programmes aux ONG suisses DDC

Remarques: Source des données: Aide au développement de la Suisse, Statistique 2006.
Données agrégées de la manière suivante: Catégories 1 et 2 selon Message 03.040 du 28
mai 2003, FF 2003 4155, pp. (détails cf. tableaux C9 et C10) Catégorie 2: Programmes
spéciaux, contiennent également les «actions éventuellement envisageables» selon Message
03.040 du 28 mai 2003 Catégorie 3: Compilation ad hoc (détails cf. tableau C11) Catégorie
4: Programmes régionaux selon Statistique 2006 (détails cf. tableau C12) Catégorie 5:
Compilation ad hoc: Mandats à des organisations internationales ainsi qu'à des universités
et ONG suisses non ventilés géographiquement (détails cf. tableau C13) Catégorie 7: Coûts
de fonctionnement et de personnel de la DDC à la charge du crédit de programme
(Personnel de la DDC, programme de relève, secondements, stagiaires, compétences
thématiques, information, bureautique, transport et coûts du courrier des bureaux de
coordination, documentation et bibliothèque etc.) Secteurs de la DDC: selon Rapport annuel
DDC/SECO

2670 C 9 Pays prioritaires de la DDC 2006 (Versements en millions de fr.) pays secteurs
DDC Santé et Population Education Eau Agriculture/ Forêts Gouvernance Infrastructure et
Social Dév. économique Multisectoriel et Général Total DDC Afrique Bénin 4,15 0,80 0,11
0,25 0,84 1,42 2,68 10,24 Burkina Faso 0,06 4,47 1,07 0,85 1,00 0,33 5,61 13,39 Mali 1,39
1,89 1,19 1,15 1,33 -0,87 0,78 1,80 8,66 Mozambique 8,52 0,02 3,26 2,27 0,58 0,16 -0,06
-0,80 13,96 Niger 0,05 0,90 0,52 1,46 0,51 0,69 6,30 10,43 Tanzanie 8,23 0,13 1,97 2,53
4,59 17,44 Tchad 0,21 4,43 1,11 1,85 2,31 9,90 Amérique Bolivie 1,04 0,51 4,80 0,11 2,57
2,33 11,36 Equateur 0,71 2,46 0,96 1,26 3,50 8,91 Am.centrale/Nicaragua 0,03 0,23 3,95
2,94 0,48 1,07 0,61 -0,16 9,14 Pérou 1,18 0,71 1,08 0,34 2,61 0,08 1,29 4,20 11,49 Asie
Bangladesh 4,30 0,87 1,01 0,57 0,47 1,47 6,63 15,32 Bhoutan 0,02 3,32 2,07 0,10 0,64 0,05
6,20 Inde -0,06 5,42 2,82 4,45 2,57 0,98 4,87 21,06 Népal 0,65 1,93 3,44 1,89 6,14 3,77
17,82 Pakistan 0,37 0,89 5,05 0,01 1,61 6,13 14,05 Viet-Nam 0,45 0,33 4,10 2,39 0,04 4,42
11,73 TOTAL 24,48 25,25 16,99 27,74 28,80 17,30 12,30 58,23 211,09 DDC

Remarques: Source des données: Aide au développement de la Suisse, Statistique 2006
Pays prioritaires selon Message 03.040 du 28 mai 2003 Amérique centrale/Nicaragua
contient les pays: Nicaragua, Honduras, El Salvador, Costa Rica et Guatemala Secteurs de
la DDC: selon Rapport annuel DDC/SECO Type de présence de la DDC: bureau de
coordination

2671 C 10 Programmes spéciaux de la DDC 2006 (Versements en millions de fr.) pays
secteurs DDC Santé et Population Education Eau Agriculture/ Forêts Gouvernance

Infrastructure et Social Dév. économique Multisectoriel et Général Total DDC Afrique
 Afrique du Sud 0,32 1,65 0,03 0,83 0,48 1,31 4,62 Congo, Rép. Démocratique 0,02 0,02
 0,01 0,01 0,07 Madagascar 0,04 0,03 6,10 0,53 0,02 0,53 7,25 Rwanda/Grands Lacs 2,57
 0,03 0,01 0,02 4,23 1,25 8,11 Amérique Cuba 0,10 0,00 2,35 2,45 Haïti 0,50 0,00 0,36 0,86
 Asie Afghanistan 0,28 1,88 4,03 0,10 0,19 5,23 11,71 Cambodge 2,54 0,03 0,01 0,11 2,69
 Corée, Dém. 0,01 0,04 2,35 0,62 0,16 0,76 0,79 4,73 Laos 3,22 0,66 0,04 3,92 Mongolie
 0,08 1,59 0,12 0,06 0,09 2,12 4,05 Zones admin. palestiniennes 2,01 0,47 0,14 2,42 0,81
 0,47 6,43 12,74 TOTAL 7,75 4,14 0,62 13,53 13,48 1,66 1,55 20,47 63,19 DDC

Remarques: Source des données: Aide au développement de la Suisse, Statistique 2006
 Programmes spéciaux selon Message 03.040 du 28 mai 2003, FF 2003 4155 p. 4212 ss
 contiennent également les «actions éventuellement envisageables» Rwanda/Grands Lacs
 comprend également le Burundi et la République Démocratique du Congo Secteurs de la
 DDC: selon Rapport annuel DDC/SECO Type de présence de la DDC: bureau de
 coordination

2672 C 11 Actions temporaires de la DDC 2006 (Versements en millions

de fr.) pays DDC Afrique Cameroun 0,38 Côte d'Ivoire 0,53 Egypte 0,66 Kenya 0,25
 Lesotho 0,49 Libéria 0,33 Maroc 0,74 Sénégal 3,44 Soudan 0,30 Tunisie 0,17 Amérique
 Argentine 0,11 Brésil 0,14 Chili 0,43 Colombie 0,48 Mexique 0,10 Asie Azerbaïdjan 0,25
 Chine 2,28 Indonésie 0,72 Irak 1,16 Israël 1,53 Jordanie 0,27 Kirghizistan 0,11 Liban 0,24
 Philippines 0,52 Sri Lanka 0,83 Syrie 0,73 Timor-Est 0,66 Petites actions de la DDC 0,61
 TOTAL 18,45 Remarques: Source des données: Aide au développement de la Suisse,
 Statistique 2006. Données agrégées selon le volume financier Programmes temporaires:
 volume financier supérieur à 100 000 fr. Petites Actions: volume financier inférieur à 100
 000 fr. Petites actions de la DDC dans les pays suivants: Algérie, Cap Vert, Ethiopie,
 Ghana, Nigéria, Somalie, Zambie, Zimbabwe, République Dominicaine, Paraguay,
 Uruguay, Venezuela, Iran, Malaisie, Myanmar (Birmanie), Thaïlande,
 Papouasie-Nouvelle-Guinée Type de présence de la DDC: coordination par l'ambassade et
 par bureau de liaison humanitaire La liste des projets spécifiques se trouve dans la brochure
 «Aide au développement de la Suisse» Statistiques 2006.

2673 C 12 Programmes régionaux de la DDC en 2006 (Versements en millions de fr.) DDC
 continents secteurs Santé et Population Education Eau Agriculture/ Forêts Gouvernance
 Infrastructure et Social Dév. écono- mique Multisectoriel et Général Total DDC Afrique,
 régional 1,88 2,60 1,33 3,05 5,69 0,18 0,24 7,71 22,68 Amérique, régional 0,00 0,56 0,71
 4,61 1,98 0,01 3,70 4,25 15,81 Asie, régional 0,01 0,06 0,26 2,57 0,34 0,02 0,12 6,87 10,24
 Europe, général 0,05 0,01 0,09 0,14 0,01 0,10 0,49 0,88 TOTAL 1,94 3,24 2,38 10,36 8,01
 0,31 4,06 19,32 49,61 Remarques: Source des données: Aide au développement de la
 Suisse, Statistiques 2006. Type de présence de la DDC en 2006: Les programmes régionaux
 sont gérés par les bureaux de coordination des pays prioritaires. La liste des projets
 spécifiques se trouve dans la brochure «Aide au développement de la Suisse» Statistiques
 2006

2674 C 13 Mandats thématiques (Versements en millions de fr.) Mandats thématiques 2006
 NCCR North-South - Research Partnerships 4,60 ETH recherche et formation 4,39 IUED /
 IUHEI 3,64 Schweiz.Tropeninstitut 1,55 Uni Berne, Center Development Environment
 1,23 Uni Fribourg Institut Fédéralisme 0,92 Fonds national suisse 0,80 Autres instituts
 universitaires 4,18 Total universités/instituts de recherche 21,31 divers agences onusiennes

13,93 ONG internationales 5,54 Institutions dans le domaine de la recherche agricole 5,20 GKP Global Knowledge Partnership 2,39 Banque mondiale 1,45 autres organisations internationales 6,34 Total contributions à des organisations internationales 34,86 Mandats pour des expertises et des activités de formation aux ONG suisses (voir tableau C15) 24,74 Total des contributions aux ONG suisses 24,74 TOTAL 80,91 Contributions à des organisations internationales pour la réalisation d'actions spécifiques choisies par la Suisse Contributions à des universités/instituts de recherche suisses

Remarques: Source des données: Service statistique DDC. La liste contient uniquement les mandats non ventilés géographiquement. Les mandats spécifiques sont inclus dans la répartition géographique. Organisations des Nations Unies: Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Institut de Formation et de Recherche des Nations Unies (UNITAR), Département ONU pour le développement économique et social (UNDESA), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO), Bureau du Groupe de développement des Nations Unies (UNDGO), Fonds international de développement agricole (FIDA), UN Volontaires (UNV), Fond des Nations Unies pour la population (UNFPA), Global Compact (UNGC), Fond des Nations Unies pour la protection des enfants (UNICEF); Programme des Nations Unies HIV/SIDA (ONUSIDA), Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) ONG internationales: Fédération internationale pour le planning familial (IPPF), South Centre (Organisation des pays en développement), Conférence des Organisations Non Gouvernementales (CONGO), Institut international pour l'environnement et le développement/Londres (IIED) Institutions internationales de recherche agricole: CAB International (CABI), Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), Centre internationale de recherche agricole (ICRA), Global Crop Diversity Trust Autres organisations internationales: Women's World Banking (WWB), Partenariat global d'eau (GWP), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Union internationale pour la conservation de la nature et les ressources naturelles (UICN), Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires (UICT)

2675 C 14 Contributions de la DDC aux ONG suisses 2006

(Versements en millions de fr.) Noms des ONG suisses contributions de programme aux ONG mandats spécifiques aux ONG TOTAL Helvetas 9,98 22,51 32,49 Swissaid 5,90 0,37 6,27 Swisscontact 4,90 11,53 16,43 Fédération genevoise de coopération (FGC) 4,58 -

4,58 Pain pour le prochain 4,22 0,02 4,24 Caritas Suisse 4,20 -

4,20 Entraide protestante suisse (EPER) 3,80 0,16 3,96 Croix-Rouge suisse 3,40 0,00 3,40 Action de Carême 3,20 0,50 3,70 Interteam 2,54 -

2,54 Terre des Hommes, Lausanne 2,50 0,14 2,64 Centre d'information, de conseil et de formation (CINFO) 2,49 -1,12 1,36 Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) 2,40 2,41 4,81 E-Changer 1,78 -

1,78 Fondation Village d'enfants Pestalozzi 1,65 -

1,65 SMB Bethlehem Mission Immensee 0,98 -

0,98 BB Die Brücke - CECOTRET 0,75 -
0,75 FEDEVACO Fédération Vaudoise De Coopération 0,74 -
0,74 SolidarMed 0,69 0,14 0,83 Terre des Hommes Suisse 0,66 1,25 1,91 Programme des
volontaires UNITE 0,40 2,49 2,89 Intercooperation -
32,17 32,17 ONG_CH ONG Suisse -
14,78 14,78 Fondation Kantha Bopha -
2,54 2,54 Médecins sans Frontières (MSF) -
0,80 0,80 AGRIDEA -
0,52 0,52 Pro Helvetia -
0,48 0,48 Other Swiss ONG -
0,35 0,35 Fondation Éducation et Développement -
0,33 0,33 IAMANEH IAMANEH Suisse -
0,32 0,32 CEAS Centre Ecologique Albert Schweitzer (NE) -
0,26 0,26 CO-OPERAID Cooperaid -
0,24 0,24 Fondation Vivamos Mejor -
0,16 0,16 PWST / PEZA Pestalozzi Weltstiftung -
0,15 0,15 REHASWISS -
0,15 0,15 STEP-Stiftung für gerechten Orientteppichhandel, Bern -
0,14 0,14 Vétérinaires sans Frontières Suisse (VSF) -
0,12 0,12 CFD Christlicher Friedendienst -
0,12 0,12 Verein Pro Pomasqui -
0,10 0,10 CBM Christoffel Blindenmission -
0,10 0,10 AMCA Associazione per l'aiuto medico al Centro America -
0,08 0,08 Tibet Institute -
0,08 0,08 EcoSolidar -
0,08 0,08 AJA Association Jura-Afrique -
0,07 0,07 Tear Fund Schweiz -
0,06 0,06 CPA Fondation CPA -
0,05 0,05 Associazione di Sostegno a FODEI -
0,05 0,05 Förderverein Berufsausbildungsprojekte in Myanmar -
0,05 0,05 Verein Hand für Afrika -
0,05 0,05 CSS Medico International Schweiz -
0,04 0,04 Lungenliga -
0,04 0,04 Fondation Suisse-Madagascar (TI-Lugano) -

0,04 0,04 Associazione Bolivia-Ticino -

0,03 0,03 Manna Schweizer-Vereinigung Hilfswerk Brasilien -

0,02 0,02 Salesan -

0,02 0,02 Verein Grünwerk -

0,01 0,01 TOTAL (voir tableau C8) 61,77 94,97 156,74 dont: mandats pour des activités opérationnelles incluses dans la répartition géographique (voir tableau C9 - C12) 70,23 dont: mandats pour des expertises et des activités de formation non incluses dans la répartition géographique (voir tableau C13) 24,74

2676 C 15 Glossaire Alignement L'alignement prévoit que les pays donateurs axent leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. APD Aide publique au développement Selon la définition de l'OCDE, l'aide publique au développement désigne toutes les sommes d'argent: – qui sont versées par des organismes publics (Confédération, cantons et communes), – qui tiennent compte de la situation des bénéficiaires (dons ou prêts à des conditions avantageuses), – qui ont pour principal objectif de favoriser le développement économique et social, et – qui sont destinées aux pays et aux régions qui figurent sur la liste des pays en développement de l'OCDE. Banque Mondiale Le groupe de la Banque Mondiale se compose des institutions suivantes: – BIRD: Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque Mondiale; www.worldbank.org/ibrd); – AID: Association internationale de développement (www.worldbank.org/ida); – SFI: Société financière internationale (www.ifc.org); – AMGI: Agence multilatérale de garantie des investissements (www.miga.org); – CIRDI: Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (www.worldbank.org/icsid). Biens publics mondiaux (Global Public Goods) Les biens publics mondiaux sont des biens dont l'usage est uni- versel, c'est-à-dire qu'ils sont accessibles à tous les êtres humains et doivent le rester pour les générations futures. Ils englobent les biens environnementaux (climat, couche d'ozone, etc.), les biens produits par l'homme (normes et principes universels, tels les droits de l'homme et le savoir) et le contexte mondial (paix, santé, stabilité financière, libre-échange, justice sociale, durabilité, etc.). CAD Le Comité d'aide au développement (www.oecd.org/dac) est un organe de l'OCDE (Organisation de coopération et de déve- loppement économiques) qui passe régulièrement en revue les efforts de coopération au développement des pays industrialisés. Déclaration de Paris (sur l'efficacité de l'aide au dévelop- pement) La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développe- ment (www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf) est une convention internationale, qui engage les pays donateurs et les bénéficiaires à améliorer substantiellement l'efficacité de la coopération au développement. A cet effet, la Déclaration de Paris définit une marche à suivre, afin d'accroître l'efficacité de la coopération et son impact sur le développement. Les 56 engagements partenariaux sont regroupés en cinq principes clés: appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle (cf. annexe B4).

2677 G20 Groupe des vingt principaux pays industrialisés et pays émergents: Etats-Unis, Japon, Allemagne, Grande-Bretagne, France, Chine, Italie, Espagne, Canada, Mexique, Inde, Corée du Sud, Brésil, Australie, Russie, Turquie, Indonésie, Arabie saoudite, Afrique du Sud et Argentine. G8 Groupe des huit pays les plus industrialisés: Etats-Unis, Japon, Allemagne, Grande-Bretagne, France, Italie, Canada et Russie. Harmonisation

L'harmonisation vise à améliorer la coordination et la transparence des activités des donateurs, et de parvenir ainsi à une plus grande efficacité collective. IBW Les institutions de Bretton Woods comprennent le Fonds monétaire international et le groupe de la Banque Mondiale. IFI Institutions financières internationales. Terme générique désignant le Fonds monétaire international (www.iwf.org), le groupe de la Banque Mondiale (www.worldbank.org), les banques régionales de développement (www.adb.org, www.iadb.org, www.afdb.org) ainsi que le Fonds international de développement agricole (www.ifad.org). Mondialisation Processus qui tend à accentuer les relations et les inter-dépendances entre pays, économies et personnes, en raison de l'accroissement rapide des échanges de biens et de capitaux, ainsi que de l'accélération des moyens de transport et de communication. OMD Objectifs du Millénaire pour le développement, également appelés Objectifs internationaux de développement. Objectifs reconnus par les principaux acteurs de la scène internationale (G8, ONU, Banque Mondiale, etc.), que la communauté des Etats a décidé d'atteindre d'ici à 2015. Les Objectifs internationaux de développement (www.paris21.org/better-world/goals.htm) ou Objectifs du Millénaire pour le développement (www.developmentgoals.org ou www.un.org/french/millenniumgoals/) englobent les points figurant à l'annexe B2. Pacte mondial Le Pacte mondial de l'ONU est un pacte que les entreprises de l'économie privée peuvent passer avec l'ONU. Il a été lancé en 1999 par Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies. En devenant membres du Pacte mondial, les entreprises s'engagent à respecter les droits de l'homme, les droits des travailleurs et les standards environnementaux et sociaux dans le cadre de leurs activités.

2678 Evaluation par les pairs (Peer Review) Tous les quatre ans, chacun des 23 pays membres du CAD est évalué par ses pairs. Cette évaluation vise à déterminer dans quelle mesure la politique de développement, les stratégies et les activités du pays examiné correspondent aux normes définies par le CAD. L'examen débouche sur un rapport, qui contient une critique constructive ainsi que des recommandations concernant la politique de développement, le volume de l'aide, les institutions à l'œuvre et les interventions sur le terrain.

2679 C 16 Liste de sigles ADPIC Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights AID Association internationale de développement International Development Association APD Aide publique au développement Official Development Aid BAfD Banque africaine de développement African Development Bank BAsD Banque asiatique de développement Asian Development Bank BID Banque interaméricaine de développement Interamerican Development Bank CAD Comité d'aide au développement (de l'OCDE) Development Assistance Committee CCA Bilan commun de pays (ONU) Common Country Assessment (UNO) CDAA Communauté de développement de l'Afrique australe Southern African Development Community CEDAW Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women CNUCED Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement United Nations Conference on Trade and Development CSLP Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté Poverty Reduction Strategy Paper DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

FAD Fonds africain de développement African Development Fund FEM Forum économique mondial World Economic Forum FFI Facilité de financement internationale

International Finance Facility FIDA Fonds international pour le développement agricole
International Fund for Agricultural Development FMI Fonds monétaire international
International Monetary Fund IMF IBW Institutions de Bretton Woods Bretton Woods
Institutions ICT4D Technologies de l'information et de la communication au service du
développement Information and Communication Technologies for Development IFFIm
Facilité internationale de financement pour la vaccination International Finance Facility for
Immunisation IFI Institutions financières inter- nationales International Financial
Institutions

2680 IHEID Institut de hautes études inter- nationales et du développement

NCCR Pôle de recherche national Nord-Sud National Centre of Competence in Research
North-South NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) New
Partnership for Africa's Development ODM Office fédéral des migrations

OIT Organisation internationale du travail International Labour Organisation OMC
Organisation mondiale du commerce World Trade Organisation OMD Objectifs du
Millénaire pour le développement Millennium Development Goals ONG Organisation non
gouvernementale Nongovernmental Organisation PCM Gestion du cycle de programme
Program Cycle Management PMA Pays les moins avancés

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement United Nations Development
Program PPPD Partenariat public privé pour le développement Public Private Development
Partnership PPTTE Pays pauvres très endettés Heavily Indebted Poor Country PRGF
(Mécanisme de croissance et de réduction de la pauvreté; FMI) Poverty Reduction and
Growth Facility (IMF) PRN Pôle de recherche national National Centre of Competence in
Research PRSC (Crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté; Banque Mondiale)
Poverty Reduction Support Credits (Worldbank) RNB Revenu national brut

SFI Société financière internationale International Finance Corporation SMDD Sommet
mondial sur le développement durable World Summit on Sustainable Development SWAP
(approche sectorielle) Sector Wide Approach TIC Technologies de l'information et de la
communication Information and Communication Technologies UNDAF (Plan cadre pour
l'assistance au développement des Nations Unies) United Nations Development Assistance
Framework UNITAID Facilité internationale d'achat de médicaments International Drug
Purchase Facility Initiative

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses,
Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali
digitali Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide
financière en faveur des pays en développement In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In
Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft

E. 18

Cahier Numero Geschäftsnummer 08.030 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
06.05.2008 Date Data Seite 2595-2680 Page Pagina Ref. No 10 141 695 Die elektronischen
Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv
übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises
par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono
stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.